

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
ARMOY - LE LYAUD
78 Route des Voigères - 74200 LE LYAUD
Tél. 04.50.73.97.84
sivom@armoylyaud.fr

PROCES VERBAL du Comité Syndical

Séance du 12 septembre 2023 – 18h à la mairie du Lyaud

Etaient présents : Joseph DÉAGE, Patrick BERNARD, Jean-Yves MEYNET, Martine SIEGER, Agnès HUBERT, Olivier JACQUET, Jean-Marc EHRY.

Excusés : Murielle FILLON

Secrétaire de séance : Jean-Yves MEYNET

Quorum : 7 personnes présentes, le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05/06/2023
2. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement d'activité
3. Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
4. Questions diverses

Approbation du PV du 05/06/2023

Le PV de la séance du 05/06/2023 est approuvé à l'unanimité.

1- Création d'un emploi non permanent

Le Comité Syndical décide de créer 1 emploi non permanent, à temps non complet, pour une période déterminée allant **du 14 septembre 2023 au 05 juillet 2024** pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité à la cantine.

2- Mise en place de la fongibilité des crédits

Le Comité Syndical a adopté la mise en place de la fongibilité des crédits pour la section de fonctionnement et d'investissement présenté par le Président, M. Joseph Déage, qui se résume ainsi :

L'instruction M57 donne possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cela permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Le Comité Syndical est informé, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Le Comité Syndical autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Questions Diverses :

1. Point sur la rentrée 2023/2024 : 332 élèves (349 à la rentrée 2022) dont 105 en maternelle et 227 en élémentaire. 13 classes au total avec 4 maternelles et 9 élémentaires. Voir annexe.
2. Pour information, Elior a augmenté le tarif du repas de 8,5% (3,67€TTC à 3,985€TTC) à partir de septembre 2023.
3. Travaux effectués dans le groupe scolaire cet été :
 - Electricité : mise à niveau de l'éclairage en leds+changement de quelques boutons poussoirs et de blocs secours
 - Peinture dans l'entrée et le hall de la maternelle
 - Réfection du toit de la maternelle et du préau

- Installation d'un TBI dans la classe CL 05 (uniquement des CP cette année)

4. Subventions accordées :

- Par le Conseil départemental : **11 000€** pour la réfection du toit du groupe scolaire (coût total 37 408,40€) + **6 700€** pour l'acquisition de matériel (meuble vitrine pour le self, jeu toboggan pour la maternelle, matériel informatique pour le responsable des services techniques... coût total 22 298€). M. le Président informe que le devis concernant l'ordinateur portable pour le responsable technique est signé.
 - Par la Région : **10 000€** pour la rénovation du groupe scolaire (au titre du DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
5. Pour information, 2 agents vont suivre une formation « élague » en octobre 2023.
6. Stagiairisation de 2 contractuels : un agent polyvalent au groupe scolaire (entretien + animation) et un agent des services techniques.
7. M. le Président informe qu'il existe un gros problème au niveau de la toiture du cycle 3. Les panneaux photovoltaïques se décollent entraînant des fuites d'eau en cas de pluie. Une déclaration de dégât des eaux a été effectuée auprès de Groupama. De plus, M. le Président a sollicité un rendez-vous avec la société qui a conçu le toit en zinc.

**Le président,
Joseph DEAGE**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Yves MEYNET**